

Conseil consultatif de la
Société de gestion des déchets nucléaires

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2005

Procès-verbal de la réunion du Conseil consultatif de la
Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) /
Nuclear Waste Management Organization (NWMO)

tenue à Toronto, Ontario, le 1^{er} février 2005 de 8 h 30 à 16 h.

Sont présents

Conseil consultatif :

M. David Crombie	Président
M. David Cameron	Membre
M ^{me} Helen Cooper	Membre
M. Gordon Cressy	Membre
M. Fred Gilbert	Membre
M ^{me} Eva Ligeti	Membre
M. Derek Lister	Membre
M. Donald Obonsawin	Membre
M. Daniel Rozon	Membre

SGDN :

M ^{me} Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M ^{me} Kathryn Shaver	Secrétaire générale
M. Sean Russell	Membre du personnel de la SGDN (Points 5 et 6)
M. Murray Elston	Association nucléaire canadienne (Point 4)
M. Jeremy Whitlock	Société nucléaire canadienne (Point 4)
M. Marvin Stemeroff	Gartner Lee Limited (Point 5)
M. John Davis	Golder Associates (Point 5)

PARTIE I

AFFAIRES DU CONSEIL CONSULTATIF

1. Ouverture de la réunion / adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la réunion à 8 h 30.
L'ordre du jour est examiné et adopté.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

Après examen, le Conseil consultatif approuve le procès-verbal de la réunion tenue le 25 novembre 2004.

Le Conseil, après examen, propose des ajouts au procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2005. La secrétaire générale reçoit l'instruction de soumettre une version révisée du procès-verbal à la prochaine réunion aux fins d'approbation.

Les membres du Conseil consultatif confirment leur approbation du document mis au point le 22 janvier 2005 sur la façon dont le Conseil compte s'acquitter de son mandat aux termes de la loi relativement à la formulation de ses observations sur l'étude de la SGDN. Le président demande à la SGDN de rendre ce document public en l'affichant sur son site Web et en l'incluant dans le rapport d'étude préliminaire qu'elle publiera sous peu.

3. Rencontre de la SGDN avec le ministre des Ressources naturelles du Canada

M. Cameron fait un compte rendu de la rencontre du 31 janvier 2005 entre la SGDN et le ministre des Ressources naturelles du Canada, M. Efford, à laquelle participaient M. Cameron ainsi que le président du conseil d'administration et la présidente de la SGDN.

Au nom du Conseil consultatif, M. Cameron a indiqué au ministre la façon dont le Conseil abordait le mandat qui lui est confié par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et la façon dont il offrait orientation et conseils à la SGDN pendant tout le déroulement de l'étude.

PARTIE II

POINTS ISSUS DU CONSEIL CONSULTATIF : CONFÉRENCIERS INVITÉS

4. Discussion avec l'Association nucléaire canadienne et la Société nucléaire canadienne

Le président accueille MM. Murray Elston et Jeremy Whitlock, conférenciers invités par la Conseil consultatif à exposer le point de vue de leurs organismes respectifs sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

M. Elston représente l'Association nucléaire canadienne :

- En guise d'introduction, il passe en revue le niveau d'activités nucléaires au Canada et remet des exemplaires de documentation sur l'industrie nucléaire canadienne.
- Au sujet de la question du combustible nucléaire irradié, M. Elston souligne l'importance de connaître la quantité de combustible irradié qui sera produite par le parc actuel de réacteurs nucléaires et de s'assurer que la méthode de gestion

- à long terme retenue, quelle qu'elle soit, pourra être déployée de manière à tenir compte du combustible irradié supplémentaire qui pourrait être produit ultérieurement.
- Faisant remarquer que l'une des options que la SGDN doit étudier selon la loi est l'évacuation en couches géologiques profondes, M. Elston met en relief l'importance de la surveillance : on ne laisse pas sans surveillance les autres types de déchets; il en est de même du combustible nucléaire irradié : il doit faire l'objet d'une surveillance pendant un certain temps. Le public voudra avoir l'assurance que l'on fait preuve d'une vigilance constante relativement à la surveillance du mode de gestion retenu, quel qu'il soit.
 - Traitant de la question de la flexibilité, M. Elston fait remarquer que beaucoup sont d'avis que le mode de gestion choisi sera plus sûr s'il permet d'accéder facilement au combustible irradié pour l'une des deux raisons suivantes : utiliser le combustible non épuisé ou récupérer et remballer le combustible au besoin pour remédier à tout problème imprévu et assurer la sécurité.
 - Il indique que l'Association nucléaire canadienne souhaite qu'une recommandation soit annoncée et qu'une décision soit prise pour mettre en œuvre la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, compte tenu que la question a maintenant fait l'objet de nombreuses années d'étude. Si l'on veut être juste pour les générations à venir, il nous faut prendre des décisions responsables dès maintenant.
 - Le stockage centralisé en profondeur serait une solution responsable.

M. Jeremy Whitlock représente la Société nucléaire canadienne (SNC), dont de nombreux membres travaillent ou ont travaillé dans l'industrie nucléaire :

- M. Whitlock présente la Société nucléaire canadienne et distribue des copies d'un document exposant le point de vue de la SNC sur la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada. (Le document est affiché sur le site Web de la SGDN, sous la rubrique « Présentations individuelles », à la mention « Canadian Nuclear Society », en date du 2 février 2005.
<http://www.nwmo.ca/Default.aspx?DN=1132,349,86,21,1,Documents>)

Voici un aperçu des principaux messages de la présentation :

- La SNC considère l'énergie nucléaire comme un choix éthique pour le Canada; les déchets produits sont gérés de façon sûre et responsable à court et moyen terme depuis les débuts de l'industrie. L'organisme estime que le développement de l'énergie nucléaire au Canada s'est fait depuis le début en accordant une attention éthiquement valable à la gestion à long terme des déchets. La SNC estime qu'il est nécessaire de prendre une décision sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié afin de maintenir l'option de l'énergie nucléaire pour les générations à venir, ce qui représente un but éthique, selon la SNC.
- Une décision s'impose sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié en vertu du principe de *développement durable*, bien que ce principe ne donne aucune indication sur la nature de la stratégie de gestion ni sur l'échéancier des décisions de mise en œuvre.
- Les jugements de valeur et la confiance du public ont autant d'importance que les considérations d'ordre technique. Les consultations publiques sont essentielles pour évaluer ces jugements de valeur et obtenir la confiance du public. Elles ne peuvent toutefois pas servir à déterminer la sécurité des technologies pas plus qu'elles ne peuvent servir, comme c'est le cas actuellement (et concrètement), à obtenir un niveau d'appui public important.

- Plusieurs solutions de gestion à long terme du combustible irradié sont suffisamment bien comprises pour être considérées viables et crédibles sur le plan technique et l'information diffusée au public par la SGDN est assez complète pour faire ressortir les principales différences entre ces options.
- Le « stockage convertible » est une stratégie de gestion attrayante, qui combine les caractéristiques essentielles de récupérabilité et d'évacuation. Nous encourageons la SGDN à examiner ce concept.
- Nous invitons la SGDN à incorporer un principe de « volontarisme éclairé » dans le processus proposé pour la sélection d'un site.

À la suite des présentations, le président ouvre la réunion à la discussion. Les membres du Conseil engagent une discussion informelle avec MM. Elston et Whitlock pour approfondir certains points soulevés au cours de leurs exposés.

Les membres du Conseil consultatif remercient les conférenciers invités d'être venus les rencontrer.

MM. Elston et Whitlock quittent la réunion.

PARTIE II

RAPPORTS DE LA SGDN

5. Évaluation comparative des coûts, des avantages et des risques

Le Conseil consultatif accueille M. John Davis de Golder Associates et M. Marvin Stemeroff de Gartner Lee Limited.

La présidente présente ce travail d'analyse commandé par la SGDN pour l'aider à évaluer les trois méthodes techniques qu'elle doit étudier en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Plus précisément, ce travail a été commandé pour permettre à la SGDN de satisfaire aux exigences législatives suivantes :

- Examiner les coûts, les avantages et les risques des trois méthodes de gestion en tenant compte des régions économiques où elles pourraient être mises en œuvre;
- Examiner les moyens à prendre pour prévenir ou atténuer les répercussions socioéconomiques négatives dans les régions concernées.

MM. Stemeroff et Davis passent en revue les objectifs de ce travail :

- La SGDN exigeait que Golder Associates et Gartner Lee Limited fondent leur travail sur l'analyse préliminaire réalisée par l'équipe d'évaluation de la SGDN et sur les huit objectifs définis par l'équipe pour guider l'évaluation des différentes méthodes de gestion.
- L'étude a été conçue pour apporter de l'information quantitative et qualitative supplémentaire à la SGDN pour approfondir l'examen des trois options.

- Ce travail visait à définir les coûts, les avantages et les risques des trois méthodes de gestion, en tenant compte des régions économiques où elles pourraient être mises en œuvre, pour faire ressortir les répercussions pouvant en découler dans les régions et qu'il faut prendre en compte dans la mise en œuvre.

Les présentateurs décrivent la démarche adoptée pour l'analyse :

- Ils parlent de la méthode retenue pour choisir des régions économiques de référence afin de comprendre les différents impacts possibles d'une région à l'autre. Ils précisent que la SGDN ne leur a pas demandé d'avis sur les régions à retenir pour la mise en œuvre. On leur a plutôt demandé d'examiner les caractéristiques d'un éventail de régions représentatives, présentant des différences sur les plans physique et socioéconomique, afin de définir le genre de problèmes susceptibles de se poser au moment de la mise en œuvre dans les différentes régions.
- Les présentateurs énumèrent les indicateurs quantitatifs et qualitatifs appliqués pour comparer les trois méthodes de gestion à la lumière des huit objectifs suivants : santé et sécurité du public, santé et sécurité des travailleurs, intégrité de l'environnement, sûreté, équité, bien-être des collectivités, viabilité économique et adaptabilité.

MM. Stemeroff et Davis passent en revue les conclusions préliminaires de la comparaison des trois méthodes de gestion effectuée à la lumière des huit objectifs qui constituent le cadre d'analyse établi par la SGDN.

- Ils indiquent que les trois méthodes de gestion, à savoir l'évacuation en couches géologiques profondes, l'entreposage centralisé et l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires, obtiennent des résultats comparables. Cette constatation s'applique tant à l'objectif de la santé et de la sécurité du public qu'à celui de la santé et de la sécurité des travailleurs. Les trois options sont sûres et sécuritaires si leur conception et leur mise en œuvre sont conformes aux études de définition.
- La présentation met l'accent sur les aspects relativement différents des trois méthodes de gestion en ce qui a trait aux avantages, aux risques et aux coûts. Plus précisément, la méthode employée dans cette étude a été choisie pour faire ressortir les différences relatives entre les régions et les méthodes de gestion au fil du temps.
- Les présentateurs parlent de leur étude des possibilités d'inclure dans les plans de mise en œuvre des mesures pour :
 - prévenir ou atténuer les répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre d'une méthode de gestion;
 - gérer le changement dans la collectivité;
 - renforcer la capacité de la collectivité à profiter des avantages;
 - gagner et conserver la confiance du public.

Au cours de la présentation, les membres du Conseil consultatif demandent des précisions sur la méthode employée, y compris sur la sélection des régions économiques de référence et sur la prise en compte dans l'évaluation des effets du changement climatique et de la glaciation. Ils discutent des conclusions relatives aux risques, notamment dans le domaine du transport. Ils discutent des résultats obtenus par les différentes options sur le plan de l'adaptabilité et des possibilités d'apporter des ajustements.

MM. Stemeroff et Davis quittent la réunion.

6. Méthode de gestion

La présidente invite Sean Russell, de la SGDN, à passer en revue les observations de la SGDN sur les principales caractéristiques d'une solution de gestion inspirée de l'évaluation de la SGDN et des activités de mobilisation du public.

Une discussion se déroule à mesure que la SGDN décrit les caractéristiques de cette solution préliminaire.

La présidente remercie les membres du Conseil de leurs observations initiales. Elle précise que cette solution préliminaire fera l'objet d'une élaboration et d'une analyse continues. Les résultats seront communiqués au Conseil consultatif à une réunion ultérieure.

7. Rapport annuel de la SGDN

La présidente invite les membres du Conseil consultatif à faire part de leurs commentaires sur le contenu et l'orientation générale proposés pour le Rapport annuel 2004 de la SGDN.

Les membres du Conseil se disent d'accord avec la présentation proposée pour le rapport. Ils soumettent des idées pour rendre le rapport plus clair, surtout en ce qui a trait aux thèmes qui ressortent des activités de mobilisation de la SGDN.

La présidente indique que le rapport préliminaire sera peaufiné et qu'une ébauche finale sera soumise à un dernier examen du Conseil au cours d'une réunion prévue en février.

À l'image de l'an passé, le Conseil consultatif confirme qu'il a l'intention de soumettre son propre rapport sur l'année écoulée dans une lettre adressée au ministre des Ressources naturelles du Canada vers la fin de mars 2005.

8. Rapport d'étude préliminaire

La présidente passe en revue un plan annoté proposé pour la rédaction du rapport d'étude préliminaire de la SGDN. Elle invite les membres du Conseil consultatif à faire part de leurs commentaires sur la structure proposées pour le document. Après une brève discussion, la présidente s'engage à soumettre les premières versions de chaque partie du document au Conseil consultatif aux fins d'examen et de discussion dans le cadre d'une série de conférences téléphoniques et de réunions prévues à cette fin en février et mars.

9. Engagement autochtone

La présidente fait le point sur les activités de mobilisation des autochtones menées par la SGDN et invite le Conseil à la discussion.

La SGDN examine avec le Conseil certaines activités envisagées au printemps 2005, après la publication du rapport d'étude préliminaire, comme complément des dialogues autochtones qui sont déjà en cours. Les membres du sous-comité sur l'engagement autochtone du Conseil émettent des observations initiales. Ils soulignent que la SGDN devrait en outre continuer de faire participer les peuples autochtones aux initiatives conçues pour mobiliser le grand public.

10. Plans de mobilisation du public pour 2005

La présidente présente ce point de l'ordre du jour pour entamer la discussion avec le Conseil consultatif sur la prochaine phase de l'engagement public prévue en 2005, après la publication du rapport d'étude préliminaire.

La présidente passe en revue les objectifs fixés pour les activités d'engagement de la SGDN, notamment les consultations exigées par la loi. Pour amorcer la discussion avec le Conseil consultatif, elle présente des choix d'activités possibles pour amener le grand public à discuter du rapport d'étude préliminaire. Une longue discussion s'ensuit au cours de laquelle les membres du Conseil font part de leurs observations et donnent leur avis sur la nature et l'étendue de cette prochaine phase de mobilisation du public.

- Le Conseil se penche sur l'étendue appropriée des activités, en tenant compte de l'obligation imposée par la loi de tenir des consultations auprès du grand public et de résumer les observations ainsi recueillies.
- Il est question des avantages relatifs de différentes activités et divers médias et du nombre de communautés d'intérêt qui pourraient souhaiter participer à la prochaine phase de mobilisation. S'il est vrai qu'il est important de tenir des événements à l'attention du grand public, la SGDN souligne toutefois qu'elle a constaté qu'il est difficile de mobiliser de grandes quantités de citoyens. Il est probable que l'intérêt sera plus élevé dans les provinces comptant des centrales nucléaires.
- On invite la SGDN à maintenir la continuité et la qualité de la base d'observations publiques constituée jusqu'à maintenant. Il serait important de songer à réinviter les personnes qui ont participé jusqu'à présent pour obtenir d'autres points de vue de leur part, s'il y a lieu. Certains participants ont indiqué qu'ils souhaitaient avoir la possibilité de prendre part à d'autres discussions avec la SGDN au moment de la publication du rapport d'étude préliminaire.
- Le Conseil consultatif encourage la SGDN à poursuivre l'approche qu'elle a adoptée depuis le début de ses travaux pour mobiliser les Canadiens et les Canadiennes, en soulignant l'apport incomparable des dialogues sur les questions clés. Le Conseil incite la SGDN à ne pas s'écarter de cette approche qui a permis jusqu'à maintenant de réunir des personnes et des organismes d'opinions différentes pour discuter des méthodes de gestion.
- Les membres du Conseil attirent l'attention sur l'importance de poursuivre la recherche sur l'opinion publique, car elle permet de rejoindre un nombre considérable de gens et de comparer les points de vue des citoyens. Il est important de poursuivre ce travail en 2005 en complément des autres activités de mobilisation du public.

La présidente remercie les membres du Conseil de leurs observations, lesquelles seront prises en compte par la SGDN dans la mise au point de la prochaine phase de mobilisation.

La présidente et la secrétaire générale quittent la réunion.

PARTIE III

RÉUNION À HUIS CLOS DU CONSEIL

Le Conseil consultatif se réunit à huis clos pour discuter sans la présence de la direction de la SGDN.

Clôture de la réunion

Le président clôt la réunion à 16 h.

Le 14 mars 2005
La secrétaire générale